





RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Fabrice Moscheni et consorts - Aidons les jeunes de condition modeste à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire

1. PREAMBULE

Pour rappel, une commission ad hoc a examiné cet objet lors de sa séance du 14 novembre 2022. La minorité de la Commission est composée des *quatre* membres suivants Mmes et Mr les député-e-s Laurence Cretegny, Graziella Schaller, Marion Wahlen, rapportrice de minorité et Fabrice Moscheni.

Ce postulat a pour but d'amener sur un plan social ou politique le concept de permis de conduire. Dans certains métiers, notamment dans les secteurs primaires et secondaires, avoir un permis de conduire est encore quelque chose de nécessaire. Or, pour y accéder il faut entre Fr. 2500.- pour les plus habiles jusqu'à Fr. 5000.- pour les moins chanceux.

Une somme assez considérable d'où la question quant à la manière d'aider des jeunes de condition modeste d'accéder à cet outil de travail qui peut être nécessaire pour trouver un emploi.

Précisons que posséder un permis de conduire ne signifie pas posséder une voiture, mais pouvoir la conduire, par exemple un véhicule d'entreprise – ladite voiture pouvant être à propulsion électrique. Il s'agit d'une mesure d'intégration qui permettra à des jeunes de condition modeste d'avoir un emploi, et pour désenclaver des jeunes habitant dans les zones périphériques.

Une partie des constats du postulant sont partagés par la DGCS, où on sait que le fait de ne pas posséder de permis de conduire peut représenter un frein important à l'insertion professionnelle. Il s'agit d'une problématique qui a été relevée récemment par différents prestataires de mesures d'insertion socio-professionnelle (MISP) dans le cadre des échanges avec la DGCS concernant des personnes qui relèvent du RI.

Le pôle insertion a pu consulter d'autres organismes avec lesquels il collabore, qui ont corroboré l'information selon laquelle le fait de ne pas posséder de permis de conduire réduit le territoire pris en considération par les bénéficiaires dans leurs recherches d'emploi, de même que l'attractivité de leurs profils vis-à-vis de futurs employeurs.

Sur la base de ces constats, une réflexion a été menée à l'interne. Le pôle insertion a d'ores et déjà mis en place un projet pilote dont l'objectif est précisément de lever le frein à l'insertion par le financement de permis de conduire, ainsi que la reconnaissance de permis étrangers

En d'autres termes, la DGCS reconnait que l'absence du permis de conduire est un frein à ce que des personnes au RI puissent en sortir et s'intégrer dans le monde du travail.

2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

La minorité soutient ce postulat, même si un projet pilote est en route, car il demande au CE d'étudier l'opportunité d'aider financièrement l'obtention du permis de conduire pour les jeunes de condition modeste et non pas uniquement les personnes au bénéfice du RI.

Le postulat concerne les jeunes qui ont besoin d'un permis pour travailler (toutes formations et professions confondues). Il ne se situe pas dans une logique de confort mais d'obligation professionnelle. A l'image de ce qui est constaté pour les personnes au RI, l'absence du permis de conduire est aussi un frein à l'obtention d'un travail pour celles et ceux qui ne sont pas au RI.

La minorité estime que le postulat est pragmatique : une entreprise qui cherche quelqu'un qui a le permis de conduire ne va pas attendre qu'il le passe mais va sélectionner un autre candidat qui a déjà le permis. Avoir un permis de conduire est un outil pour accéder au marché de l'emploi. On peut d'ailleurs constater que de nombreuses offres d'emploi ont, comme condition pour postuler, la possession d'un permis de conduire.

Pour des raisons de coût important, le financement du permis de conduire est problématique pour les personnes de condition modeste. Cela est particulièrement impactant pour les jeunes qui entrent dans le monde du travail, qui plus est s'ils habitent des zones périphériques où l'offre de transport publique est déficiente.

Pour une meilleure intégration sociale et favoriser l'égalité des chances, aucun jeune ne devrait renoncer à obtenir son permis de conduire automobile pour cause d'un problème financier.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission invite le Canton à mettre en place les conditions-cadres permettant un accès équitable au marché du travail et à étudier l'opportunité d'aider financièrement les jeunes de condition modeste désireux d'obtenir le permis de conduire automobile de catégorie B.

La minorité de la commission soutiendra ce postulat et son renvoi au CE et vous demande d'en faire de même.

Bogis-Bossey le 17 février 2023

La rapporteuse de la minorité : (Signé) Marion Wahlen